

Quelques questions sur la diffusion en ligne de vos travaux

Quel est l'intérêt de la diffusion en ligne ?

Elle permet :

- de rendre votre travail plus accessible et d'en faciliter la recherche.

En diffusant librement vos travaux, vous contribuez au développement de la recherche dans votre secteur et à la circulation des idées dans la communauté scientifique.

Cela permet également à un employeur potentiel, privé ou public, d'avoir rapidement connaissance de votre travail et de sa qualité.

- de valoriser votre travail.

En tant que jeune chercheur, vous pouvez acquérir ainsi une notoriété plus importante que par le biais des publications classiques. En effet, une enquête sur le réseau Paris-Tech a montré qu'une thèse en ligne est téléchargée en moyenne huit fois par mois alors qu'une thèse sur papier est consultée en moyenne une fois tous les dix ans (1).

Vous pouvez alors être cité de nombreuses fois dans des publications scientifiques.

De plus, le mouvement des archives ouvertes est un enjeu majeur pour la visibilité et la promotion de la recherche.

- de contribuer à la valorisation de l'université et de la formation que vous avez suivie.

Quels sont les risques de plagiat ?

Si la diffusion en ligne peut rendre l'opération techniquement plus facile, elle la rend aussi très facilement décelable. La détection est elle aussi plus aisée.

D'autre part, plus le nombre de personnes ayant eu connaissance du contenu sera élevé, plus la possibilité de découvrir le plagiat sera importante.

Rappelons qu'un document papier peu consulté peut être recopié ou reproduit sans que cela ne soit facilement repérable.

Quels sont les droits de reproduction ?

Pour le lecteur :

Il peut reproduire de courts extraits ou passages du travail en n'omettant jamais de le citer.

Pour l'auteur :

Vous pouvez vous-même utiliser d'autres travaux en respectant les limites de longueur des extraits et les obligations de citation des références du document d'origine.

Pour les images, vous devez vous assurer qu'elles sont libres de droits ou les acquitter auprès du détenteur. Vous pouvez cependant utiliser des images si la reproduction est d'une résolution tolérée (72 dpi) et d'une définition limitée à 400x 400 pixels.

Le simple respect de ces règles permet une mise en ligne des travaux universitaires sans inquiétude pour l'auteur. Si vous n'utilisez que de courtes citations correctement signalées, vous ne risquez guère de vous trouver en infraction.

Qu'est ce qu'on entend par extrait ?

La notion d'extrait applicable dans le cadre de l'utilisation de documents à des fins de recherche a été définie par le « protocole d'accord transitoire sur l'utilisation des livres, de la musique imprimée, des publications périodiques et des oeuvres des arts visuels à des fins d'illustration des

activités d'enseignement et de recherche » signé par le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la CPU (Conférence des présidents d'université) avec le CFC (Centre français d'exploitation du droit de copie), l'Ava (Société des arts visuels associés) et la Seam (Société des éditeurs et auteurs de musique) :
http://www.cpu.fr/fileadmin/fichiers/reglement/Protocole_Accord_Transitoire.pdf

Ce protocole définit aussi l'usage de documents dans des travaux de recherche mis en ligne.

Où les travaux sont-ils diffusés ?

Les travaux sont accessibles via le catalogue de la bibliothèque et le catalogue collectif de l'enseignement supérieur, le SUDOC.

Les thèses sont également accessibles sur le portail européen des thèses, DART-Europe. Cela permet également l'indexation par les moteurs de recherche et donc une accessibilité via Google Scholar notamment.

1.

Le Henaff D., Thiolon C.

Documentaliste - Sciences de l'Information 42, 4-5 (2005) -

http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00001689/fr/